



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômeurs

Question écrite n° 88865

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes à propos des difficultés de mobilité des demandeurs d'emploi qui aggravent la précarité. Selon Eric le Breton, maître de conférences en sociologie et auteur du livre « Bouger pour s'en sortir », l'absence de permis de conduire, le manque de moyens pour acheter et entretenir un véhicule, le fait de résider loin des transports collectifs ou l'insuffisance de ces derniers dans les zones rurales, l'inaptitude à se diriger dans le métro constituent autant de facteurs discriminant pour une large couche de la population. Et d'ajouter que ces difficultés de mobilité, tout en pénalisant les chômeurs, les Rmistes dans leurs activités quotidiennes, les privent de l'accès au travail et à la formation et cette situation les plonge d'une manière pérenne dans la précarité. De même, se rendre sur son lieu de travail n'est plus chose facile de nos jours comme le démontre l'exemple de cette personne, citée dans le livre, qui a effectué en 2003, 800 heures de travail chez 31 employeurs différents soit 31 trajets et 31 horaires distincts. En juin 2004, une enquête de son ministère considérait enfin les empêchements à la mobilité comme une contrainte pesant sur la recherche d'emploi de plus de 3,5 millions d'allocataires de minima sociaux. Certes, les populations modestes bénéficient de tarifs réduits mais cette unique solution ne permet pas d'endiguer ce phénomène qui, à l'inverse, s'amplifie. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre pour remédier à cette situation et ainsi donner à chacun sa place dans la société par l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88865

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2685